



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date : 29/02/2024

18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	M. Pillet,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	Mme Héquet,
	Douville/Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	Mme Damois, M. Vieillard.R,
	Flipou	M. Cousin,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 23 février 2024	Letteguives	Mme Grégoire,
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	
	Romilly/Andelle	Mmes Simon, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	M. Bézirard,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : MM. Gavelle, Vieux.

Pouvoirs : M. Calais à Mme Hequet, M. Cramer à M. Dulondel, Mme Dalissier à M. Chivot, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Emo à M. Baldari, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Romet, M. Vieillard G. à M. Vieillard R., M. Ziélinski à M. Minier.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2023,

Le procès-verbal du conseil communautaire du 14 décembre 2023 n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

I) Administration générale

1. Désignation d'un membre appelé à siéger au sein de la commission thématique intercommunale « Tourisme et culture »

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Olivier MAZURIER pour siéger au sein de la commission « Tourisme et culture ».

2. Désignation de membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques intercommunales « Finances et affaires générales » et « Action sociale et santé »

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Rémi VIEILLARD pour siéger au sein de la commission « Finances et affaires générales »

Le conseil, par 43 votes « pour » et 3 votes « contre » (MM. Cahagne, Halot, Pillet), désigne Madame Michèle SZUSTER-GUILLET pour siéger au sein de la commission « Action sociale et santé ».

3. Désignation de membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques intercommunales « Aménagement du territoire et du cadre de vie » et « Patrimoine et grands projets »

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne Monsieur Emmanuel PIETTE pour siéger au sein de la commission « Aménagement du territoire et du cadre de vie » ;
- désigne Monsieur Emmanuel BOURGEOIS pour siéger au sein de la commission « Patrimoine et grands projets ».

4. Désignation d'un membre appelé à siéger au sein de la commission thématique intercommunale « Petite enfance, enfance et jeunesse »

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, désigne Madame Béatrice FERET pour siéger au sein de la commission « Petite enfance, enfance et jeunesse ».

5. Désignation d'un délégué suppléant appelé à siéger au Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du Nord et de l'Est du département de l'Eure (S.Y.G.O.M)

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, désigne Monsieur Rémi VIEILLARD en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du S.Y.G.O.M.

6. Désignation de délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte de Gestion des Gymnases et équipements sportifs annexes aux collèges de Fleury-sur-Andelle et de Romilly-sur-Andelle (S.M.G.G)

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- désigne Madame Caroline REQUILLART, comme représentante de la commune de Val d'Orger, pour siéger en tant que déléguée suppléante au sein du S.M.G.G ;
- désigne Madame Annick BONAY, comme représentante de la commune de Perriers-sur-Andelle pour siéger en tant que déléguée suppléante au sein du S.M.G.G.

II) Voirie

1. Voirie : groupement de commande relatif aux travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026 : autorisation de signature d'un avenant

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°1 relatif au marché de travaux d'aménagement de voirie pour les années 2023 à 2026, ainsi que tout document y afférent.

2. Convention d'indemnisation concernant les travaux de voirie avec l'entreprise SN EURE TP : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'indemnisation, ainsi que tout document y afférent.

III) **Tourisme, culture**

1. **Tourisme : attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations touristiques et culturelles**

Le conseil, par 42 votes « pour » et 4 votes « contre » (MM. Collette, Minier, Quéné, Ziélinski),

- autorise le versement d'une subvention de 1 500 € à chacune des structures ci-dessous, sous réserve de respect des conditions de reconduction de l'aide :
 - Esprit de Fontaine-Guérard,
 - Les amis du Château de Vascoeuil et de Michelet,
 - Au temps des Abbayes,
 - Les amis du Château de Bonnemare.
- autorise le Président à signer tout document y afférent.

2. **Tourisme : convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure : autorisation de signature**

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Eure pour la gestion des circuits de promenade et de randonnée, et tout document y afférent.

3. **Tourisme : fixation des tarifs des visites guidées et animations pour des individuels organisées par l'Office de Tourisme Lyons Andelle à compter du 1^{er} mars 2024**

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs des visites guidées et des animations destinées aux individuels proposées par l'Office de Tourisme Lyons Andelle à compter du 1^{er} mars 2024, comme suit :

- **Visites guidées ou animations pour les individuels sans prestation externe :**

- Animation proposée à pied sans dégustation :

5 € pour les adultes, 4 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- Animation proposée à pied avec dégustation :

8 € pour les adultes, 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- **Visites guidées ou animations avec prestation(s) externe(s) :**

- Animation proposée à vélo :

35 € pour les adultes, 30 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap.

- Animation proposée à pied avec dégustation (alimentation et boissons)

14 € pour les adultes, 10 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- Animation proposée à pied avec dégustation (boissons) :

8 € pour les adultes, 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- Animation spécifique autour du « brâme du cerf »

14 € pour les adultes, 10 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- Animation musicale

10 € pour les adultes, 8 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

- Autre animation avec prestation externe

8 € pour les adultes, 6 € pour les enfants entre 10 et 17 ans et les personnes en situation de handicap, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans et les aidants des personnes en situation de handicap.

Dans le cadre de la saison d'animation de l'été 2024, les visites guidées réalisées lors des journées européennes du patrimoine seront gratuites afin de respecter l'esprit de la manifestation.

4. Tourisme : fixation d'un nouveau tarif de produit groupes commercialisé par l'Office de tourisme à compter du 1^{er} mars 2024

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- fixe un nouveau tarif des produits proposés à la commercialisation par l'Office de tourisme, tel que défini ci-dessous :

PRESTATAIRE	PRESTATION	TARIF DE BASE PROPOSÉ PAR LE PRESTATAIRE	MONTANT REVERSÉ AU PRESTATAIRE	TARIF DE VENTE MARGÉ	TARIF DE VENTE AUX PROFESSIONNELS
CELINE DUFOUR	Guidage de groupe (1h30)	100,00 €	90,00 €	115,00 €	107,00 €

- autorise le Président à signer tout document y afférent.

5. Tourisme : convention commerciale réciproque d'autorisation de vente de produits touristiques

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer les conventions commerciales avec les offices de tourisme partenaires, ainsi que tout document y afférent.

6. Culture : convention pluriannuelle d'objectifs de développement culturel et patrimonial : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs de développement culturel et patrimonial.

IV) Aménagement du territoire et du cadre de vie

1. Modification simplifiée n°1 du PLU de Perruel : bilan de la mise à disposition et approbation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- tire le bilan de la mise à disposition, qui n'a fait apparaître aucune opposition au dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Perruel ;
- approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Perruel.

2. Pacte commun pour limiter la consommation foncière : approbation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, approuve collectivement la mise en place d'un pacte commun afin de limiter la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestiers, d'ici à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

V) Action sociale et santé

1. Fixation des tarifs applicables aux prestations d'aide à domicile à compter du 1^{er} mars 2024 : approbation

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs applicables aux prestations d'aide à domicile à compter du 1^{er} mars 2024 dans les conditions ci-dessous définies :

- Prestations réalisées du lundi au vendredi 24 € de l'heure d'intervention contre 23 € en 2023 ;
- Prestations réalisées les samedis, dimanches et jours fériés 29 € de l'heure d'intervention contre 27€ en 2023.

VI) Patrimoine et grands projets

1. Avenants au marché relatif à la « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » : autorisation de signature

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant n°3 – lot 3 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », tel que présenté ci-dessous :

Montant initial du marché : 260 391.72 € HT ;
Avenants au marché conclus précédemment :
Avenant n°1 : - 1 185.71 € HT ;
Avenant n°2 : 4 791.48 € HT ;
Montant du marché suite aux précédents avenants - lot n°3 : 263 997.49 € HT ;
Avenant n°3 : - 32 845,77 € HT ;
Montant du marché après avenants : 231 151,72 € HT.

VII) Informations sur les décisions prises par le Président par délégation du conseil communautaire

Les décisions du Président n'appellent aucune remarque.

VIII) Informations diverses

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40.